



SÉJOUR HIVER 2021

« Neige et Aventures »
La Féclaz (Savoie)

Du 15 au 25 février 2021

Enfants âgés de 8 à 11 ans

Cette préinscription a valeur d'engagement de votre part, pensez à annuler dans les délais.

Nom de l'enfant :

Nom..... Prénom.....

Date de naissance : Âge :

Sexe : F G Eole fréquentée :

Niveau de classe:.....

Votre enfant est-il déjà parti en séjour avec la ville de Vanves ? Oui Non

A quelle période ?

Les enfants peuvent partir plusieurs fois la même année s'il reste des places non pourvues sur un séjour.

Noms et prénoms des responsables de l'enfant :

RESPONSABLE LÉGAL 1

Nom : Prénom :

Situation familiale :

Adresse :

.....

Tél. Portable: Tél. Travail :

Courriel :

RESPONSABLE LÉGAL 2

Nom : Prénom :

Situation familiale :

Adresse :

.....

Tél. Portable: Tél. Travail :

Courriel :

À Vanves, le

Signature responsable légal 1

Signature responsable légal 2

Contact téléphonique :

01 41 33 93 28

Courriel :

sejours@ville-vanves.fr

Permanence pour les séjours :

Lundi, Mercredi et Jeudi de 8h30 à 17h00

Mardi 8h30 à 12 h30 fermé au public l'après-midi

Vendredi 8h30 à 16h30

SÉJOUR 2021 - FORMULAIRE DE PRÉINSCRIPTION

1) PRÉ-INSCRIPTION POUR LES SÉJOURS

S'informer sur le séjour de votre enfant auprès du service Éducation (lieu - date - tarif)
Remplir le formulaire et le faire valider par le service Éducation.

Par courrier :

Mairie de Vanves,
Service Éducation
23, rue Mary Besseyre
CS 40 001
92172 Vanves Cedex

Par mail : sejours@ville-vanves.fr

Sur place : vous pouvez déposer votre formulaire au service Éducation pour enregistrement.

Le service Éducation détermine, la liste des enfants qui participent aux différents séjours.
Un courrier est alors envoyé aux familles pour l'inscription définitive au séjour.

2) INSCRIPTION DÉFINITIVE :

Le dépôt des dossiers doit se faire impérativement sur rendez-vous

Vous devrez être muni du dossier complet rempli et accompagné de :

- * Attestation des cartes Vitale & Mutuelle santé
- * Photo d'identité
- * Attestation médicale aux aptitudes sportives de moins de trois mois & photocopie des pages de vaccinations
- * Paiement du séjour

PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES La Féclaz (Savoie) du 15 au 25 février 2021

*Le calcul du coût du séjour se fait en fonction du quotient familial
(le nombre de personnes à charge, les ressources mensuelles du foyer y compris les allocations.)
Pensez à vous renseigner auprès du service des Régies, avant l'inscription définitive, afin de connaître
le montant exact du séjour.*
Service des Régies : 01 41 33 92 26 ou 01 41 33 93 25

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX / JOUR	COUT SEJOUR
A Inf. 250	5,67 €	62,37 €
B 251/280	7,92 €	87,12 €
C 281/390	13,42 €	147,62 €
D 391/495	15,88 €	174,68 €
E 496/600	20,66 €	227,26 €
F 601/750	28,50 €	313,50 €
G 751/900	32,95 €	362,45 €
H 901/1050	39,24 €	431,64 €
I 1051/1200	45,41 €	499,51 €
J 1201/1400	52,72 €	579,92 €
K A partir de 1401	53,22 €	585,42 €
L Hors commune	79,25 €	871,75 €